

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC 57 Rue Keyworth 59750 FEIGNIES Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	P0263/00008/A0RMW0/0	Apprenti maçon
	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
	1 09 07 59 392 407 23	Coeff Niv Pos
	Date d'entrée 02/09/2024	sortie ancienneté 02/09/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUCARDET D ALESSIO Raffaële 17 Rue Jules Huart 59131 ROUSIES	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	4,7500	720,43		
Congés payés bâtiment du 16/07/2025 au 18/07/2025	-21,00	4,7500	-99,75		
Congé sans solde le 25/07/2025	-7,00	4,7500	-33,25		
Prime de panier (bât sans ab.)	15,00	3,7000	55,50		
TOTAL BRUT	123,67		642,93		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	642,93			7,0000	45,01
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	642,93	0,8700	5,59	1,7200	11,06
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	642,93			7,3100	47,00
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	642,93	6,9000	44,36	8,5500	54,97
Sécurité Sociale déplafonnée	642,93	0,4000	2,57	2,0200	12,99
Complémentaire Tranche 1	642,93	4,0100	25,78	6,0100	38,64
Exonération apprenti	642,93	11,3100	-72,71		
FAMILLE	642,93			3,4500	22,18
ASSURANCE CHÔMAGE	642,93			4,2500	27,33
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					4,29
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					115,72
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-227,70
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			5,59		151,49
paniers non soumis	15,00	10,3000	154,50		

--

NET SOCIAL			637,34	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			791,84	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures Plafond S.S. Brut S.S. Retenues Net Imposable Cotis. Patron.						NET A PAYER	791,84 €	
MOIS	123,67	3 925,00	642,93	5,59	637,34	151,49	REGLEMENT	Chèque
CUMUL	918,19	26 715,32	4 705,48	40,94	4 664,54	1 119,39	DATE DE PAIE	31/07/2025
Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.							Total versé par	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

Total versé par l'employeur	
794,42	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.

BULLETIN DE PAIE

01/07/2025 au 31/07/2025

EMPLOYEUR	DOSSIER/SALARIE	EMPLOI
BATIC	P0263/00007/A0RMW0/0	Apprenti maçon
57 Rue Keyworth	N° SECURITE SOCIALE	QUALIFICATION-COEFFICIENT
59750 FEIGNIES	1 06 02 59 392 300 03	Coeff Niv Pos
Siret / Ape : 82451203200015 / 4120A	Date d'entrée 20/05/2024	sortie ancienneté 20/05/2024
CONVENTION COLLECTIVE	SALARIE	
(1596) - Convention collective nationale concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 - c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés-	M. BOUTTEAU Benjamin	
	36 Rue Ste Emilie	
	59600 MAUBEUGE	

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur	
				Taux	Montant
Salaire de base en % du SMIC	151,67	8,3200	1 261,89		
Congés payés bâtiment le 28/07/2025	-7,00	8,3200	-58,24		
Prime de panier (bât sans ab.)	21,00	3,7000	77,70		
TOTAL BRUT	144,67		1 281,35		
SANTÉ					
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 281,35			7,0000	89,69
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	1 281,35	0,8700	11,15	1,7200	22,04
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1 281,35			7,3100	93,67
RETRAITE					
Sécurité Sociale plafonnée	1 281,35	6,9000	88,41	8,5500	109,56
Sécurité Sociale déplafonnée	1 281,35	0,4000	5,13	2,0200	25,88
Complémentaire Tranche 1	1 281,35	4,0100	51,38	6,0100	77,01
Exonération apprenti	1 281,35	11,3100	-144,92		
FAMILLE	1 281,35			3,4500	44,21
ASSURANCE CHÔMAGE	1 281,35			4,2500	54,45
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					8,61
COTISATIONS STATUTAIRES OU PRÉVUES					237,12
PAR LA CONVENTION COLLECTIVE					
EXONERATIONS ECRETEMENTS ET ALLEGEMENTS DE COTIS					-453,97
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			11,15		308,27
paniers non soumis	21,00	10,3000	216,30		

--

NET SOCIAL			1 270,20	
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			1 486,50	
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant	Cumul annuel
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant net des heures compl/suppl exonérées			0,00	0,00

Heures	Plafond S.S.	Brut S.S.	Retenues	Net Imposable	Cotis. Patron.	NET A PAYER	1 486,50 €
MOIS	144,67	3 925,00	1 281,35	11,15	1 270,20	308,27	
CUMUL	1 012,69	27 095,16	7 803,35	67,90	7 735,45	1 887,87	

Le net imposable à déclarer est indiqué dans le cadre ci-dessus sur la ligne cumul.

REGLEMENT	Chèque
DATE DE PAIE	31/07/2025
Total versé par l'employeur	
1 589,62	

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet service-public.fr, rubrique cotisations sociales.